



**Actualité communautaire des transports  
Nantes, 26 Mars 2009**

**Groupe de Transports de la Commission  
Arc Atlantique - CRPM**



## Contenu

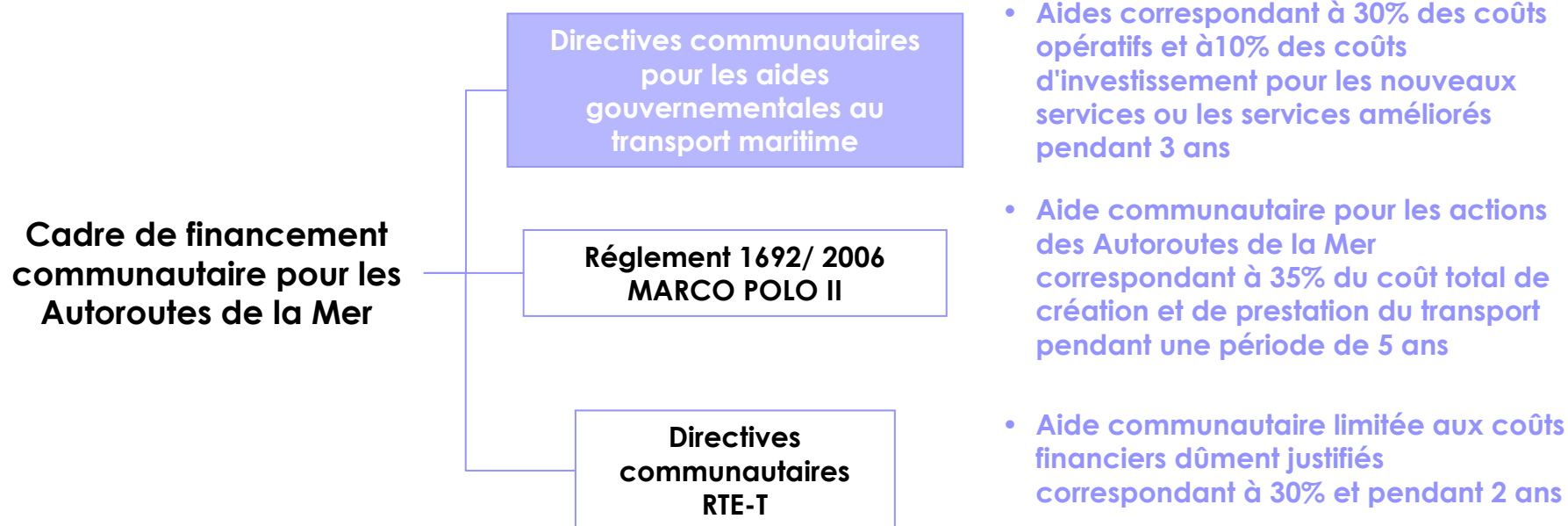
---

1. **Communication 317/08 de la Commission sur les aides gouvernementales pour le lancement des Autoroutes de la Mer**
2. Plan d'action pour le déploiement des systèmes de transport intelligents (STI)

## Communication 317/08 de la Commission sur les aides gouvernementales pour le lancement des Autoroutes de la Mer

Les Autoroutes de la Mer s'inscrivent parmi les **objectifs prioritaires de la politique de transport** afin de réduire la congestion des routes et l'impact environnemental du transport de marchandises.

Il existe trois instruments basiques pour son financement:





## Communication 317/08 de la Commission sur les aides gouvernementales pour le lancement des Autoroutes de la Mer

---

Face à l'incertitude créée par les différentes conditions de financement communautaire, la communication approuve l'ajustement des aides gouvernementales à celles de MARCO POLO II o des RTE-T:

- Les aides publiques nationales, régionales ou locales complémentaires aux aides communautaires pour les projets MARCO POLO sont autorisées
- Les aides gouvernementales pourront être comparées à celles de MARCO POLO, c'est à dire qu'elle pourront représenter jusqu'à 35% du coût de création et d'exploitation de services pendant 5 ans.
- Les aides complémentaires à MARCO POLO ne pourront pas être ajoutées aux compensations pour service publique
- Les aides gouvernementales doivent être notifiées au préalable à la Commission Européenne
- Les aides gouvernementales pour les projets d'Autoroutes de la Mer en absence de financement communautaire sont autorisées
- Les aides gouvernementales peuvent atteindre l'équivalent des 30% de l'investissement pendant 2 ans

## Contenu

---

1. Communication 317/08 de la Commission sur les aides gouvernementales pour le lancement des Autoroutes de la Mer
2. **Plan d'action pour le déploiement des systèmes de transport intelligents (STI)**

## Plan d'action de déploiement des systèmes de transport intelligent (STI)



COM (2008) 886

Dans le futur, la politique européenne de transport routier sera confrontée à trois principaux défis:

**La congestion du trafic et son coût en termes de PIB**

**Les émissions de CO**

**L'accidentabilité routière**

Les principaux objectifs qui en dérivent sont l'obtention **d'un transport et de voyages plus propres, plus efficaces et plus surs**. Et pour y parvenir, on a besoin **de solutions innovatrices pour obtenir des avancées rapides. Les STI sont l'application des TIC au transport**. Exemples: SESAR (transport aérien), ERTMS (transport ferroviaire).

### **Plan d'action:**

Il a pour objectif d'accélérer et de coordonner le décollage de STI dans le transport routier et dans les interfaces avec d'autres modes. Les acteurs publiques et privés affectés ont participé directement à son élaboration.

Il comprend six points que l'on développe ci-après.

## Plan d'action: zones prioritaires et actions

---

### 1. Utilisation optimum de données

sur les routes, la trafic et les déplacements

- Définition de procédures pour la prestation de services d'information en temps réel du trafic et des déplacements dans l'UE
- Optimisation recueil/ approvisionnement de données sur les routes, plans de circulation, itinéraires...
- Développement des agents de planification de voyages multimodaux

---

### 2. Continuité des services STI de gestion de trafic et de transport de marchandises dans les corridors européens et les conurbations

- Définition de spécifications afin de garantir les services de STI pour les voyageurs et les marchandises
- Soutien d'une architecture européenne de STI pour la mobilité du transport urbain
- Interopérabilité des systèmes de télépéage

---

### 3. Sécurité routière et protection du transport

- Promotion de systèmes avancés d'aide à la conduite et de STI pour la sécurité
- Développement du cadre de réglementation interface personne-machine
- Mesures sur l'emplacement de stationnements surs

## Plan d'action: zones prioritaires et actions

---

### 4. **Intégration du véhicule** dans l'infrastructure de transport

- Architecture de plateformes en abord ouvertes pour les services et les applications de STI
- Définition de spécifications pour la communication d'infrastructure à infrastructure, de véhicule à infrastructure et de véhicule à véhicule
- Mandat pour le développement de normes harmonisées sur l'application des STI

---

### 5. **Sécurité et protection de données** et responsabilité

- Analyse d'aspects sur la responsabilité en cours d'applications de STI

---

### 6. **Coordination et coopération** européennes

- Proposition de cadre de règlement pour la coordination européenne de STI
- Développement d'outils de soutien pour l'investissement dans les applications et les services de STI
- Développement des orientations pour le financement publique
- Création de plateformes de coopération entre les Etats et les autorités régionales et locales pour la mobilité urbaine



**Asesores Jurídicos Asociados**

A D V A N C E D      L O G I S T I C S      G R O U P  
Barcelona · Madrid



Avinguda Comte d'Urgell 240 3º C · 08036 BARCELONE · ESPAGNE - Tel. +34 93 430 40 16 · Fax +34 93 419 55 24  
Juan Esplandiu 15 8ª · 28007 MADRID · ESPAGNE - Tel. +34 91 400 80 88 · Fax +34 91 409 44 87  
[www.alg-global.com](http://www.alg-global.com)      [alg@alg-global.com](mailto:alg@alg-global.com)